

Attributions : les aspects juridiques et pratiques

Cette formation vise à optimiser les politiques d'attribution tout en maîtrisant les dispositifs et textes juridiques applicables aux attributions de logements, en prenant en compte les nouvelles dispositions de l'arrêté du **22 décembre 2020** relatif au **NOUVEAU CERFA** et aux **JUSTIFICATIFS DE LA DEMANDE**, aux décrets sur LA COTATION DE LA DEMANDE et LA GESTION EN FLUX des réservations de logements sociaux.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 97%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les principes des attributions de logements
- Identifier les conditions d'attributions en intégrant les critères de priorité, points de vigilance et spécificités
- Mettre à jour et actualiser ses pratiques

E-start :

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

E-Coach :

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel

Programme de la formation

1. Le cadre juridique et les grands principes des règles d'attribution

- Décryptage et mise en perspective des sources juridiques, évolutions des principes et des règles de l'attribution d'un logement locatif social.
- L'égalité des chances et la mobilité dans le parc social.

2. Le traitement et le suivi de la demande

- La nouvelle version V5 du formulaire de demande de logement locatif suite à l'arrêté du 22 décembre 2020, qui prépare la colocation loi ELAN, la cotation de la demande et la nationalisation du numéro unique
- Décryptage : différence entre codemandeur et colocataire. Quid du numéro de sécurité sociale ?
- Obligations en matière de publics prioritaires et labellisation.
- Renforcement de l'objectif de mixité sociale prévue par la loi 3DS
- Le système de cotation par le décret du 17 décembre 2020. Qui la met en place ? selon quels critères ?
- Lecture croisée avec le CERFA.
- La gestion en flux des réservations : décret du 20 février 2020.

3. L'instruction de la demande

- Les pièces justificatives pour l'instruction de la demande selon l'arrêté du 22 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 20/04/2023
- Les catégories de ménage et les plafonds de ressources. Les situations des personnes séparées, en procédure de divorce ou victimes de violences conjugales.
- Le taux d'effort et le reste à vivre
- Les conditions relatives au titre de séjour des étrangers: ressortissants européens et non européens
- La préparation et l'analyse des dossiers.

PUBLIC

Responsable et chargés de Gestion locative, Responsable et personnel des services d'attribution, d'accueil et clientèles

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

4. L'examen de la demande par la CALEOL

- Le rôle de la commission d'attribution
- Nouvelle disposition : information de la CALEOL pour les relogements dans le cadre d'une démolition
- La mise en place d'un règlement d'attribution
- Les critères d'attribution, de non attribution, et de rejet
- Mise en place de la CALEOL numérique: apport de la loi 3DS
- Les décisions de la CALEOL (attribution, classement, attribution sous condition suspensive, non attribution, rejet). Analyse des motifs, nouveau motif
- La notification de la décision au candidat

5. Les pouvoirs de la CALEOL en matière d'examen des situations d'occupation des logements : sous-occupation, suroccupation, dépassement de plafond, fin de situation de handicap

- Les avis de la CALEOL : forme et contenu
- Les formalités de notifications aux locataires

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

24/11/2026 au 25/11/2026